



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET) **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montfaucon :** Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **François :** M. Claude PREIONI **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), JN. BESANCON.

Délibération n°2016/003112

Rapport n°4.5 - GEMAPI - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation d'une étude diagnostic du territoire

**GEMAPI - Demande de subvention
à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
pour la réalisation d'une étude diagnostic du territoire**

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Biodiversité »	Montant de l'opération : 30 000 €
Sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020	

Résumé :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué aux communes ou aux EPCI à fiscalité propre une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations : « GEMAPI ».

Au préalable de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 par le Grand Besançon, un diagnostic complet du territoire va être réalisé. Cette étude et son suivi peuvent être accompagnés financièrement par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le présent rapport a pour objet de formaliser cette demande de subvention.

I. Réalisation d'une étude diagnostic du territoire

Au regard de la réglementation en vigueur, la prise de compétence GEMAPI par le Grand Besançon devrait intervenir au 1^{er} janvier 2018.

Avant cette date, diverses étapes importantes sont nécessaires pour :

- connaître le territoire, les différents intervenants,
- prendre en compte les actions déjà programmées et opérations à mener,
- fixer les modalités d'exercice de la compétence.

Afin de répondre à ces questions, une étude diagnostic va être lancée. Il s'agit d'un inventaire géographique, technique et financier, permettant notamment de répondre aux objectifs suivants :

- évaluer les contours de la compétence s'appliquant au territoire actuel et futur du Grand Besançon,
- réaliser un inventaire des structures et des démarches existantes sur le territoire concerné,
- identifier les différents maîtres d'ouvrage, leurs obligations, les actions réalisées, en cours et programmées,
- identifier les actions que le Grand Besançon devra mettre en œuvre pour satisfaire à ses obligations,
- décrire les différents scénarii de mise en œuvre possibles, en prenant en compte les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux,
- proposer le calcul du produit (cf. taxe GEMAPI) à mettre en place pour chacun des scénarii identifiés.

L'étude sera réalisée au cours du 1^{er} semestre 2016 et se déroulera en 2 phases (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

II. Soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Pour la réalisation et le suivi de la mission d'étude diagnostic du territoire, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) peut apporter son soutien au Grand Besançon, prenant en charge de 50 à 80 % des dépenses. Ces dépenses couvrent les éléments suivants :

- rémunération du bureau d'études en charge de la réalisation du diagnostic territorial,
- salaires chargés du personnel en charge du suivi de l'étude.

Pour permettre la prise en charge financière de ces dépenses, un partenariat doit être formalisé avec l'Agence de l'eau RMC.

III. Budget prévisionnel

Base de travail : intervention de l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 50 %

DEPENSES EN € TTC	Réalisation de l'étude		30 000
	Suivi de l'étude (salaires chargée de missions, secrétariat, finances, juridique, commande publique, encadrement)	1.2 etp à 50 % sur 6 mois	21 100
TOTAL DEPENSES			51 100
RECETTES EN € TTC	Fonds propres	50 %	25 550
	Subvention Agence de l'eau RMC	50 %	25 550
TOTAL RECETTES			51 100

Base de travail : intervention de l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 80 %

DEPENSES EN € TTC	Réalisation de l'étude		30 000
	Suivi de l'étude (salaires chargée de missions, secrétariat, finances, juridique, commande publique, encadrement)	1.2 etp à 50 % sur 6 mois	21 100
TOTAL DEPENSES			51 100
RECETTES EN € TTC	Fonds propres	20 %	10 220
	Subvention Agence de l'eau RMC	80 %	40 880
TOTAL RECETTES			51 100

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance de la démarche à engager et du budget prévisionnel relatifs à la réalisation d'une étude diagnostic du territoire dans le cadre de la prise en compte GEMAPI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter les aides financières disponibles, à leur meilleur taux, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
 - signer tout document nécessaire dans le cadre de ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 FEV. 2016

Pour extrait conforme,

Le Président